

| <i>Membres du Conseil Municipal</i> | |
|-------------------------------------|-----------|
| <i>En exercice :</i> | <i>23</i> |
| <i>Présents :</i> | <i>20</i> |
| <i>Représentés :</i> | <i>1</i> |
| <i>Absents :</i> | <i>2</i> |
| <i>Ayant pris part au vote :</i> | <i>21</i> |

Jeudi du 24 mai 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre mai, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le dix-huit mai, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Sylvie LOPEZ.

Présents :

Mmes Dominique BLAISE, Marie-Louise CARLES, Arlette CARRIE, Ghislaine CRAYSSAC, Françoise GALEOTE, Danièle KAYA VAUR, Sylvie LOPEZ, Magali POQUET, Régine de RODAT, Francine TEISSIER, Huguette THERON CANUT;
MM. Francis AZAM, Daniel BOUSQUET, Marc HENRY-VIEL, Pierre MALGOUYRES, Michel PELLETIER, Pascal PRINGAULT, Marc ROUANET, Edmond ROUTABOUL, Martial VIALARET

Absents-excusés :

Francis LAVAL (procuration à M. Edmond ROUTABOUL)

Absents :

Brice DELMAS, Valérie MARJAC

Secrétaire de séance : M. Martial VIALARET a été élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte à 20 heures 30 minutes.

En ouverture de la séance, madame le maire doit solliciter l'accord de l'Assemblée délibérante pour inscrire à l'ordre du jour 1 dossier supplémentaire :

- Signature de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs 2018 des FRANCAS;

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'inscription à l'ordre du jour de ces dossiers supplémentaires.

Le conseil municipal valide à l'unanimité des votants l'adjonction à l'ordre du jour de ce dossier.

1. Administration de l'Assemblée délibérante

A. Élection du secrétaire de séance

M. Martial VIALARET a été élu secrétaire de séance

B. Adoption du compte-rendu du Conseil du 26 mars 2018

Le compte-rendu du conseil municipal du 26 mars 2018 est présenté aux conseillers municipaux pour adoption.

Il est adopté à l'unanimité.

2. Actes de gestion du maire

Madame le maire présente les décisions prises par délégation du conseil municipal, à savoir :

| <i>Décisions</i> | <i>Dates</i> | <i>Objets</i> |
|------------------|--------------|---|
| DIA 2018-010 | 16/03/18 | Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain dans le cadre de la vente DESCARGUES F. au profit de la SCI CLOS GAILLAC |
| DIA 2018-011 | 22/03/18 | Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain dans le cadre de l'échange de la SCI Le Puech au profit de la société SOFOP |
| DIA 2018-012 | 22/03/18 | Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain dans le cadre de l'échange de la société SOFOP au profit de la SCI Le Puech |
| DIA 2018-013 | 27/03/18 | Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain dans le cadre de la vente M. GAVALDA |
| DIA 2018-014 | 11/04/18 | Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain dans le cadre de la vente M. CARRIERE |
| DIA 2018-015 | 12/04/18 | Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain dans le cadre de la vente M. ROLLIN J. et Mme THERON au profit de M.GOMBERT D. et Mme SAVOYANT M. |

Le conseil municipal prend acte de la présentation de l'exercice de la délégation qu'il a consentie au maire.

3. Subventions aux associations 2018

DL20180501

M. Marc ROUANET, rapporteur, présente les demandes de subvention pour les associations au titre de l'année 2018.

Il est rappelé que l'aide financière accordée aux associations constitue l'une des modalités d'intervention et de soutien au milieu associatif, auxquels s'ajoutent les prêts de matériel et de salles communales. Cette aide financière ne constitue en aucun cas un droit pour les associations et dépend des capacités budgétaires de la Collectivité.

M. le rapporteur détaille les subventions accordées aux associations telles que décrites dans le document annexé à la présente délibération.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2018.

Vu l'exposé du rapporteur, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants, valide l'octroi des subventions aux associations communales pour l'année 2018.

| ASSOCIATIONS | 2018 | |
|----------------------------|-----------------|------------------------------|
| | subvention | subvention exceptionnelle |
| Tennis Club | 2 000 € | |
| Amicale des Jeunes | 350 € | |
| Foot Olemps | 2 900 € | |
| Basket | 2 900 € | |
| Tennis de table | 1 350 € | |
| Badminton | 500 € | |
| Karaté shotokai | 600 € | |
| Judo Olemps 12 | 450 € | |
| Quilles | 1 300 € | |
| Pétanque | 450 € | |
| Cyclo Entente Olemps | 400 € | |
| Gym/Danse Adultes | 200 € | |
| Jazz Enfants | 1 300 € | |
| Familles Rurales | 4 900 € | |
| Anciens combattants | 200 € | |
| Chasse | 200 € | |
| Rand Olemps | 200 € | |
| Les Alertes | 600 € | |
| Togoville | 200 € | 1 200 € |
| APE Pierre LOUBIERE | 800 € | |
| Olemps Sourire | 650 € | |
| Anim Olemps | 600 € | |
| OCCE Élémentaire | 0 € | |
| OCCE Maternelle | 1 500 € | |
| CASLGR | 4 212 € | |
| ADMR | 500 € | |
| Mutuelle du trésor | 23 € | |
| Prévention Routière | 80 € | |
| Téléthon | 500 € | |
| Lire et faire lire | 200 € | |
| Les Jardins de l'Optimisme | 250 € | |
| TOTAL : | 30 315 € | 1 200 € |

4. Vente de ferraille

DL2080502

Madame le Maire indique que la collectivité dispose d'un stock de ferraille qu'elle souhaite vendre.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la vente de cette ferraille aux prix ci-dessous :

- Aluminium 0,78€ / kg
- Fer 0,13€ / kg

Vu l'exposé du rapporteur, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants, autorise la vente de déchets ferreux aux tarifs ci-dessus.

5. Mutualisation d'un Délégué à la Protection des Données**DL20180503**

Madame le Maire expose qu'à compter du 25 mai 2018, toutes les structures publiques et privées seront obligées de disposer d'un Délégué à la Protection des Données. Cette obligation résulte du Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel (RGPD).

Le délégué n'est pas nécessairement un agent de la collectivité. Sa fonction peut être externalisée ou bien mutualisée.

Par ailleurs, Madame le Maire fait part de l'offre de mutualisation envoyée aux collectivités par le SMICA. En effet, le syndicat se propose de mettre en place une cellule sur la protection et la sécurité des données à caractère personnel. Il s'engage à la mettre à disposition des communes qui le souhaitent pour réaliser le traitement de leurs données à caractère personnel.

Cette prestation donnera lieu à paiement d'une cotisation annuelle qui s'élève, pour une commune de 1500 à 3500 habitants à :

- 1 080€ la 1ère année
- 720€ les suivantes

La commune d'Olemps ne dispose pas de ressources humaines en interne pour réaliser cette mission de délégué à la protection des données.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la solution de mutualisation proposée par le SMICA.

Vu l'exposé du rapporteur, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- Accepte la solution proposée par le SMICA concernant la mutualisation d'un délégué à la protection des données,
- S'engage à payer la cotisation décidée chaque année par le Comité Syndical.

6. Cession à titre gratuit suite à régularisation cadastrale**DL20180504**

Monsieur Edmond ROUTABOUL, rapporteur, souligne que suite à la régularisation cadastrale à Lagarrigue, les propriétaires acceptent de céder à titre gratuit à la commune les parcelles suivantes :

| Propriétaire | N° parcelle | superficie |
|--|-------------|------------------|
| HERAUD Alexandre / HERAUD BOUTONNET Mathilde | AR251 | 65m ² |
| DEZMAZES ARNAULT Lionel et Anne | AR253 | 66m ² |
| LAFFITE Gérard et Claudine | AR255 | 66m ² |

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ce point.

Vu l'exposé du rapporteur, le conseil municipal, à l'unanimité des votants, valide la cession à titre gratuit.

7. Création de postes suite à la CAP du 5 avril 2018

Madame le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante que plusieurs agents ont reçu un avis favorable de la Commission Administrative Paritaire concernant les avancements de grade.

La Commission Finances et Personnel, réunie 14 Mai 2018, a émis un avis favorable.

Il convient donc de mettre à jour le tableau des effectifs.

- Postes à créer :

- | | |
|---|------------|
| ○ 1 poste de Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe | DL20180508 |
| ○ 2 postes d'adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe | DL20180510 |
| ○ 3 postes d'Adjoint Technique principal de 1 ^{ère} classe | DL20180511 |
| ○ 1 poste d'ATSEM principal de 1 ^{ère} classe | DL20180512 |
| ○ 2 postes d'adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe | DL20180513 |
| ○ 1 poste à 17h30 d'adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} | DL20180514 |
| ○ 1 poste à 17h30 d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème} | DL20180515 |

- Postes à supprimer :

- | | |
|---|------------|
| ○ 1 poste d'attaché territorial | DL20180507 |
| ○ 1 poste de rédacteur territorial | DL20180508 |
| ○ 1 poste d'agent de maîtrise | DL20180509 |
| ○ 2 postes d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe | DL20180510 |
| ○ 3 postes d'Adjoint Technique principal de 2 ^{ème} classe | DL20180511 |
| ○ 1 poste d'ATSEM principal de 2 ^{ème} classe | DL20180512 |
| ○ 2 postes d'adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe | DL20180513 |
| ○ 1 poste à 17h30 d'adjoint d'animation | DL20180514 |
| ○ 1 poste à 17h30 d'adjoint administratif | DL20180515 |

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur :

- Les avancements de grades des agents de la collectivité
- La création et suppression des postes correspondants

Vu l'exposé du rapporteur, le conseil municipal, à l'unanimité des votants, valide les avancements de grades et la mise à jour du tableau des effectifs.

8. Actualisation du tarif de droit de place

DL20180505

Madame le Maire rappelle que par délibération de 13 Décembre 2001, le droit de place a été fixé à 35€.

Il est proposé d'actualiser ce tarif et de le porter à 50€.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur ce point.

Vu l'exposé du rapporteur, le conseil municipal, à l'unanimité des votants, accepte de porter le tarif du droit de place à 50€.

9. Proposition de « stagiairisation » de l'agent d'accueil

L'agent d'accueil a été recruté en septembre 2017 pour une durée d'un an.

Le CDD arrive à échéance le 14 septembre 2018.

2 solutions s'offrent à la collectivité :

- Renouvellement du CDD pour 1 an
- Stagiairisation de l'agent au grade d'adjoint administratif territorial, en vue d'une titularisation.

Cet agent donnant entière satisfaction, Madame le Maire propose qu'il soit « stagiairisé ».

La Commission Finances et Personnel, réunie 14 Mai 2018, a émis un avis favorable.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur ce point.

Vu l'exposé du rapporteur, le conseil municipal, à l'unanimité des votants, valide la stagiairisation de l'agent d'accueil.

10. Signature de l'avenant n°1 à la Convention d'objectifs 2018 des Francas

DL20180506

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu de signer un avenant n°1 à la convention d'objectifs 2018 des FRANCAS.

Cet avenant a pour but de modifier l'échéancier de versement de la subvention comme suit :

- 50% de la subvention annuelle, soit 10 500,00€ le 31 mars 2018
- 50% de la subvention annuelle, soit 10 500,00€ le 30 juin 2018

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur ce point et à autoriser Madame le Maire à signer cet avenant.

Vu l'exposé du rapporteur, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- Valide le nouvel échéancier,
- Et autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs 2018.

11. Questions diverses

- Marc Henry-Viel demande si un plan d'action est en cours de réflexion pour lutter contre les déjections canines.

Madame le Maire précise que la Commission environnement va travailler sur le sujet.

- Marc Henry-Viel indique qu'une haie de voisin empiète par endroit à 50% sur le chemin piéton. Il demande si on envoie seulement un rappel de la loi au-delà de 70%.

Madame le Maire précise que la Mairie a commencé à envoyer des courriers de mise en demeure. Si les travaux d'élagage ne sont pas faits, la Mairie enverra un second courrier en recommandé et mandatera d'office une entreprise. Les frais seront à la charge des propriétaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h45
